

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

### AMENDEMENT

N ° II-CF10

présenté par  
M. Falcon

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 69, insérer l'article suivant:**

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.